

TABLE RONDE

RECYCLAGE DES EAUX USÉES D'UN BÂTIMENT UNE SOLUTION POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE ?

COMPTE RENDU EVENEMENT

“Recyclage des eaux usées d'un bâtiment : une solution pour préserver la ressource ?”

Réutilisation des eaux grises dans le bâtiment : une table ronde pour construire l'avenir durablement

Le Club Immobilier Côte d'Azur a organisé une table ronde dédiée à un enjeu crucial pour le secteur immobilier et la gestion des ressources : la réutilisation des eaux grises dans le bâtiment.

Cet événement a eu lieu le **mardi 10 décembre 2024**, de **18h30 à 22h00**, à l'**IMREDD** (9 rue Julien Lauprêtre, 06200 Nice). Cette table ronde a été animée avec dynamisme par **Romain Thoreau-La-Salle - DALKIA** et elle a été co-organisée avec **Amandine Lipari - APAVE**.

Préambule - Isabelle LA JEUNESSE, Coordinatrice de la Chaire à l'IMREDD



En introduction, **Isabelle La Jeunesse** a présenté la **Chaire de l'Eau**, récemment inaugurée et portée par l'**IMREDD** (Institut Méditerranéen de Recherche et d'Enseignement en Développement Durable). La Chaire a pour vocation de promouvoir l'innovation et les connaissances scientifiques autour des enjeux liés à la gestion durable de l'eau, avec un intérêt particulier pour la réutilisation des eaux grises.

Elle a également mis en avant le caractère interdisciplinaire de cette initiative, qui regroupe des experts de divers horizons pour aborder les défis actuels, tels que la pollution et l'usage responsable des ressources en eau. Cette présentation a permis d'introduire les réflexions globales sur la gestion de l'eau dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux défis hydriques.

TABLE RONDE

RECYCLAGE DES EAUX USÉES D'UN BÂTIMENT

UNE SOLUTION POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE ?

Arnaud ROSTAN, Directeur Technique et Innovation - Eau d'Azur

En tant que Directeur Technique et Innovation chez Eau d'Azur, **Arnaud Rostan** a introduit son intervention en expliquant son rôle : piloter les actions techniques et innovantes pour assurer une gestion efficace et durable de l'eau sur le territoire. Il a rappelé l'importance cruciale de la gestion de l'eau face aux défis du changement climatique. Il a abordé les problématiques spécifiques des Alpes-Maritimes, notamment les sécheresses et inondations, soulignant que ces crises successives impactent directement nos usages et rendent la préservation de la ressource en eau indispensable.



Il a insisté sur l'urgence d'une meilleure gestion, précisant que **Eau d'Azur** travaille activement pour réduire les fuites du réseau. Il a également mis en avant l'accompagnement des élus de la métropole dans l'analyse des développements économiques et urbanistiques, en intégrant une meilleure appréhension des ressources en eau. Il a conclu en appelant à une prise de conscience collective pour préserver la ressource, en insistant sur l'importance des économies d'eau comme première étape concrète.

Stéphane LIAUTAUD, Chef de service adjoint Eau, Agriculture, Forêt et Espaces Naturels - DDTM et Audrey MASSOT, Cheffe du pôle eau - DDTM



Stéphane Liautaud et Audrey Massot ont expliqué les actions menées par la **DDTM** pour assurer la gestion des ressources en eau et l'assainissement dans les Alpes-Maritimes. Revenant sur la crise hydrique de 2022, ils ont mis en lumière les vulnérabilités du système face aux épisodes de sécheresses et d'inondations, soulignant l'importance d'anticiper ces événements par une planification proactive.

Ils ont insisté sur la nécessité de réduire les risques tout en accompagnant les territoires dans des solutions concrètes et durables.

Ils ont annoncé que la DDTM est prête à soutenir les premiers projets de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) en facilitant leurs démarches administratives auprès de la **DDTM et de l'ARS**. Cet engagement vise à encourager et accélérer la mise en place de projets innovants répondant aux enjeux hydriques du territoire.

TABLE RONDE

RECYCLAGE DES EAUX USÉES D'UN BÂTIMENT UNE SOLUTION POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE ?

Sarah BELIN, Directrice de projets Economie circulaire de l'eau - ECOFILAE

Sarah Belin a présenté le cadre réglementaire régissant la réutilisation des eaux grises, essentiel pour garantir la sécurité sanitaire et environnementale. Ce cadre repose sur l'article L1322-14 du Code de la Santé Publique (CSP), précisé par les décrets et arrêtés de juillet 2024, qui entreront en vigueur au 1er septembre 2024. Ces textes abrogent l'arrêté du 21 août 2008 et définissent les niveaux de qualité d'eau, les lieux d'usage, et les régimes d'autorisation applicables. Elle a expliqué que ces eaux proviennent des douches, lavabos, et lave-linge, mais excluent celles des toilettes et cuisines.



Elle a souligné la nécessité de concevoir ces systèmes en amont, afin d'adapter l'installation aux besoins spécifiques et d'atteindre les objectifs visés. Elle a également insisté sur les exigences techniques telles que le double réseau, la maintenance rigoureuse et les analyses régulières. Enfin, la sensibilisation des utilisateurs reste un élément clé pour garantir l'acceptabilité et le succès de ces démarches durables.

Charles THOUROT, Directeur général - ROXIM PROMOTION



Charles Thourot a présenté un projet de réutilisation des eaux grises à Fréjus, transformant une friche industrielle en résidence de 89 logements. L'objectif ambitieux était d'aller au-delà de l'arrosage des espaces verts pour inclure le nettoyage des surfaces extérieures et l'alimentation des chasses d'eau. Il a souligné l'importance d'intégrer ce type de système dès la conception du projet, car sa mise en place en phase ultérieure peut entraîner des coûts beaucoup plus élevés. Pour avoir une vision complète des coûts, il est essentiel de prendre en compte l'installation, la maintenance et les analyses régulières nécessaires au bon fonctionnement du système.

Il a également insisté sur l'importance de choisir des plantes peu consommatrices en eau et d'éduquer les utilisateurs pour assurer l'efficacité et l'acceptabilité de cette démarche vertueuse. En parallèle, il a mentionné un nouveau projet à Montpellier, conçu de manière plus réfléchie, qui permettra d'assurer une végétation en façade à la fois économe en eau et durable dans le temps.

TABLE RONDE

RECYCLAGE DES EAUX USÉES D'UN BÂTIMENT

UNE SOLUTION POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE ?

Pierre MAGNES - Directeur de développement FGWRS

Pierre Magnes, représentant de **FGWRS**, a présenté l'entreprise spécialisée dans le traitement et le recyclage des eaux grises, avec un fort engagement en faveur de la durabilité et de l'économie circulaire. Il a décrit une technologie innovante capable de traiter les eaux grises issues des douches, lavabos, lave-linge, et piscines, tout en récupérant leur énergie pour des usages comme les chasses d'eau, le nettoyage ou l'arrosage. FGWRS a été impliqué dans plusieurs projets récents, notamment dans des bâtiments résidentiels et des piscines, démontrant l'efficacité de ses systèmes de traitement.



Il a également mis en avant les avantages écologiques et économiques de ces solutions, comme la réduction de la consommation d'eau potable et des coûts d'approvisionnement. Il a conclu en réaffirmant l'engagement de **FGWRS** à innover et collaborer pour promouvoir des solutions durables et efficaces dans le recyclage des eaux grises.

Conclusion



La table ronde sur la réutilisation des eaux grises a rassemblé des experts et acteurs du secteur immobilier pour aborder les enjeux de la gestion durable des ressources en eau. Les intervenants ont partagé des expériences et des solutions innovantes, en mettant en lumière l'importance d'une approche anticipée et réfléchie dès la conception des projets pour choisir les meilleures solutions techniques adaptées aux objectifs visés.

Il a été rappelé que des textes réglementaires récents encadrent désormais la réutilisation des eaux grises, offrant un cadre clair pour avancer. Les services publics se tiennent à disposition pour accompagner les projets dans leurs démarches. Toutefois, la réussite de ces systèmes passe par l'association des utilisateurs pour garantir leur acceptabilité.

Les échanges ont également souligné que, bien que le facteur économique puisse représenter un défi initial, cette démarche vertueuse contribue à préserver la ressource en eau sans surcoût excessif et peut, à terme, générer des gains pour les utilisateurs grâce aux économies réalisées. Cette table ronde a démontré l'importance d'une approche collective et proactive pour relever les défis environnementaux actuels et futurs.

TABLE RONDE

RECYCLAGE DES EAUX USÉES D'UN BÂTIMENT

UNE SOLUTION POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE ?

ANNEXES

Contexte réglementaire

La réglementation pour les usages « domestiques »

GISEMENTS EICH :



13

Source : ministère du travail, de la santé et des solidarités



La réglementation pour les usages « domestiques »

COMBINAISONS LIEUX/GISEMENTS/USAGES :

Usages \ Eaux	Eaux de pluie, eaux douces, de puits, de forages	Eaux grises, de piscine à usage collectif	
			ERP sensible
Interdit Usages alimentaires	Interdit	Interdit	Interdit
Interdit Usages liés à l'hygiène corporelle	Interdit	Interdit	Interdit
Lavage du linge	Déclaration A+ (1) Déclaration A+ pour ERPS	Soumis à expérimentation	Soumis à expérimentation
Nettoyage des sols en intérieur	/	Soumis à expérimentation	Soumis à expérimentation
Alimentation des fontaines décoratives	Déclaration A+ pour ERPS	Déclaration A+	Autorisation A+
Arrosage des jardins potagers	/	Soumis à expérimentation	Soumis à expérimentation
Evacuation des excréta	/	Déclaration A+	Autorisation A+
Nettoyage des surfaces extérieures dont le lavage des véhicules	/	Déclaration A	Autorisation A
Arrosage des toitures et murs végétalisés et des espaces verts à l'échelle du bâtiment	/	Déclaration A	Autorisation A

Source : ministère du travail, de la santé et des solidarités

Classe de qualité (A ou A+) :
cf. diapo suivante

Régime d'autorisation :

/	Usage permis sans procédure administrative
Déclaration	Déclaration au préfet au titre de l'article R.1322-100 du CSP
Autorisation	Autorisation du préfet au titre de l'article R.1322-101 du CSP
Soumis à expérimentation	Expérimentation au titre de l'article 2 du décret n° 2024-796 du 12 juillet 2024
	Usage interdit

TABLE RONDE

RECYCLAGE DES EAUX USÉES D'UN BÂTIMENT
UNE SOLUTION POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE ?

ANNEXES



Projet de résidence Primavera



TABLE RONDE

RECYCLAGE DES EAUX USÉES D'UN BÂTIMENT UNE SOLUTION POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE ?

ANNEXES

› Les Eaux Grises



Ressources ›



› Recycler les eaux grises à hauteur de 80 % pour obtenir une eau de qualité hygiène à destination des toilettes et du réseau sanitaire

Valorisation ›



› Optimiser la rentabilité grâce à une valorisation énergétique pour contribuer aux besoins thermiques de l'établissement

Usages ›



› Économie d'eau et d'énergie

› Durabilité

› Indépendance

› Une gamme complète, adaptée à tous les besoins

